

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251217-D_17_12_2025_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 24/12/2025

Délibération n°17-12-2025-009

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 17 décembre 2025*

Date de convocation	11 décembre 2025
Date d'affichage	11 décembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	33
Votants	46 (dont 13 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 décembre 2025 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à Sceaux sur Huisne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 31 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 13 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : 9 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Thierry RENVOIZÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ECONOMIE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE L'EGUILLOON (LA FERTE-BERNARD)

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Eric PAPILLON, Vice-président en charge des travaux,

Après en avoir délibéré,

EST INFORMÉ qu'afin de renforcer l'attractivité économique du territoire, la Communauté de communes poursuit l'aménagement de la zone d'activités de l'Eguillon à La Ferté-Bernard. L'objectif est de viabiliser l'assiette foncière pour permettre l'accueil d'entreprises, dont le projet porté par le groupe SERAC. Ce projet prévoit en particulier la construction d'un bâtiment siège sur une parcelle de 76 186 m² (cadastrée AW29), dont la vente a été validée par les Conseils communautaires des 28 mars et 31 juin derniers. Cette implantation s'inscrit dans une dynamique de développement économique et de création d'emplois.

PREND ACTE que pour rendre le terrain constructible et lever les contraintes techniques, plusieurs travaux sont nécessaires :

- Déplacement d'une ligne à haute tension par Enedis, concessionnaire du réseau. Ce poste a fait l'objet d'une étude électrotechnique et d'une analyse des réseaux situés à proximité. Le montant des travaux est estimé à 152 873 € HT.
- Les autres travaux, définis dans le cadre d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage (cabinet-expert C. BARBIER), s'élèvent à 199 265 € HT. Ils comprennent :
 - o Déplacement et réaménagement d'un fossé au nord-ouest de l'assiette foncière,
 - o Déconnexion et déplacement du réseau d'eau pluviales au nord du terrain,
 - o Pose d'un poste de relevage des eaux usées en limite de propriété,
 - o Enlèvement et repose de candélabres,
 - o Aménagement d'une voie douce intégrant des fourreaux pour fibre optique

Cette voie douce facilitera les déplacements sécurisés de piétons et de cyclistes entre les zones d'activité de La Cibole (La Chapelle du Bois) et de l'Eguillon (La Ferté-Bernard).

EST INFORMÉ qu'une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
Enedis : réseau Basse Tension, Réseau Haute Tension et Branchement	152 873 €	DETR/DSIL	105 641 €	30%
Travaux de raccordement : voie douce, éclairage public, fossé, pompe de relevage eaux usées, eaux pluviales	199 265 €	Autofinancement	246 497 €	70%
TOTAL HT	352 138 €	TOTAL HT	352 138 €	100%

APPROUVE la réalisation des travaux tels que présentés.

VALIDE le plan de financement.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

M. Thierry RENVOIZÉ



Le Président

M. Didier REVEAU



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

